

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU 14 MARS 2013**

**DECISION**

**Numéro 13 – 03 – 027**

---

**Décision 9 : Approbation de l'avant projet définitif (APD) concernant l'opération d'extension du centre d'incendie et de secours de Montagny.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire s'est réuni le jeudi 14 mars 2013 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (3 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

*Étaient présents* : Messieurs Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président), André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président).

*Étaient excusés* : Madame Nadia Sémache ; Monsieur Bernard Philibert (Président).

**Exposé du rapport effectué par le Vice - Président :**

Le cabinet d'architectes KEOPS, maître d'œuvre vient de remettre l'avant projet définitif, après concertation avec les sapeurs-pompiers volontaires et leur encadrement.

L'extension projetée sera décrochée du bâtiment existant et positionnée en partie nord de la parcelle, en contre bas de la route en direction de Perreux. Les 2 bâtiments seront reliés par une coursive en partie vitrée.

Le mur de soutènement devra faire l'objet de travaux de confortement et de reprise en sous-œuvre.

Pour les besoins fonctionnels du centre, il est envisagé de porter la surface de la remise de 65 à 95 m<sup>2</sup>, d'agrandir la zone de parking pour le stationnement des sapeurs-pompiers volontaires. Il conviendrait également de reprendre une partie de la zone de circulation devant le bâtiment en raison de problèmes de niveaux de terrain.

L'ensemble de ces prestations représenterait une plus value estimée à 68 500 € HT. L'estimation globale du projet remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre est de 192 000 € HT en valeur février 2013. Compte tenu des éléments ci-dessus et de l'actualisation des prix, le montant global de l'opération s'élèverait à 270 000 € TTC contre 170 000 € TTC prévus initialement.

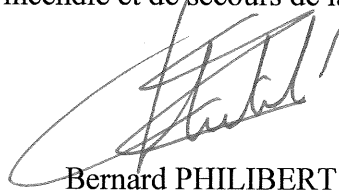
**Vu le rapport présenté par le Vice-président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau approuve l'avant projet définitif concernant l'opération d'extension du centre d'incendie et de secours de Montagny, sous réserve de la décision du conseil d'administration de porter l'autorisation de programme de 170 000 € à 270 000 €.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT